

RAPPORT N° 03/4-91
au Conseil Municipal

OBJET

**CONSTRUCTION DE L'EXTENSION
DE LA MAISON DE QUARTIER HYACINTHE**

**AVENANT N° 1 AU MARCHE DE TRAVAUX
PASSE AVEC LA SARL CORBAT**

Un marché de travaux (Tous Corps d'Etat) a été passé le 17 juillet 2003 avec la SARL CORBAT pour la construction de l'extension de la Maison de Quartier Hyacinthe.

Lors de la réalisation des fouilles pour les fondations du bâtiment, il a été constaté que les terrains étaient constitués essentiellement de remblais non homogènes donc non compatibles avec les fondations prévues au marché. La solution adéquate est de :

- remplacer le type de fondations prévu initialement dit «semelle filante» par des semelles isolées surmontées de puits et longrines périphériques ;
- rechercher le bon sol.

Le montant de réalisation des travaux s'élève à 6 162 euros HT, soit une augmentation de 6,56 % et nécessite un délai supplémentaire d'un mois.

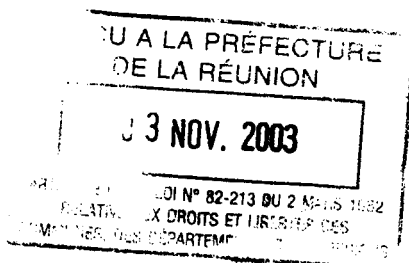
La Commission d'Appel d'Offres dans sa séance du _____ a émis un avis favorable à la passation de l'Avenant à intervenir, conformément à la Loi n° 93-122 du 29 janvier 1993.

Je vous demande donc de :

- m'autoriser à intégrer cette modification de montant et de délai au marché initial par Avenant n° 1 ;
- autoriser la signature de cet acte par mon Délégué ou moi-même.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE



René-Paul VICTORIA

DELIBERATION N° 03/4-91
du Conseil Municipal
en séance du mardi 30 septembre 2003

OBJET

CONSTRUCTION DE L'EXTENSION
DE LA MAISON DE QUARTIER HYACINTHE

AVENANT N° 1 AU MARCHE DE TRAVAUX
PASSE AVEC LA SARL CORBAT

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur le RAPPORT N° 03/4-91 présenté par le Maire au nom des Commissions Jeunesse et Loisirs / Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1

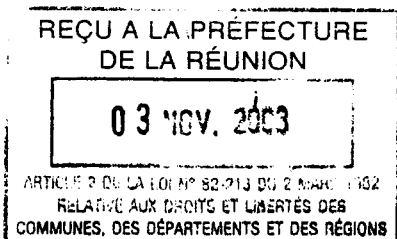
Autorise la modification du marché de travaux (Tous Corps d'Etat) passé avec la SARL CORBAT le 17 juillet 2003 pour la construction de l'extension de la Maison de Quartier Hyacinthe -intégration du montant de 6 162 euros HT et du délai supplémentaire d'un mois-, par Avenant n° 1.

ARTICLE 2

Autorise le Maire ou son Délégué à signer ledit Avenant.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le - 8 OCT. 2003

LE MAIRE



René-Paul VICTORIA